

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUIN 2024

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE
Le jeudi six juin, à 19h00

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	11

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens (www.telerecours.fr)

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de **Catherine RICHARD, maire**, qui a ouvert la séance à 19h00, puis a fait l'appel des présents :

Présents : BACHELIN Colette, CRAPART Patricia, COURSOLLE Véronique, GENEL Serge, GUITTARD Erik, LEVASSEUR Jean-Jacques, MARTEL Maryvonne, RICHARD Catherine.

Absent excusé : DUBOIS Sylvain (pouvoir à LEVASSEUR Jean-Jacques), DUSSAUSOY Bastien (pouvoir à GENEL Serge), GUÉNARD Nathalie (pouvoir à BACHELIN Colette), LEDAIN Thomas, HENAUT Pierre.

Absent : POTIN Bertrand.

-a- **Signature de la liste d'émargement.**

-b- **Désignation du secrétaire de séance.**

Patricia CRAPART est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance par le conseil municipal.

-c- **Lecture et adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal.**

Après présentation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

-1- **OBJET : LOYER DE L'ANTENNE ORANGE**

Le maire informe l'assemblée :

- vu la délibération du 25/04/2024,

- vu le retour de la société AXIANS, en date du 2 mai, indiquant :

« Les loyers que peuvent proposer ORANGE / ATC est aujourd'hui le fruit d'une étude englobant un maximum de critères objectifs et techniques, expliquant que chaque loyer soit différent et corresponde bien à la typologie des installations en place.

En moyenne sur une commune comme la vôtre, nous sommes environ sur des loyers entre 1000€ à 1500€ pour lequel M WARTEL à l'époque avait déjà révisé et négocié le loyer à hauteur de 2000€.

Il est clair aujourd'hui que plus les critères ci-après auront de poids pour l'opérateur et le Towerco, plus les loyers seront importants.

...
Après négociation auprès d'Orange et ATC sur les critères énumérés plus haut, j'ai réussi à vous obtenir une revalorisation à hauteur de 400€ supplémentaire sur notre base de 2000€. **Ce qui fait passer le loyer de 2000€ à 2400€.** »

Le maire propose à l'assemblée :

- d'accepter le bail proposé par la société ORANGE, pour une durée de 12 ans. Il prendra effet à compter de la date de signature et sera renouvelé de plein droit par période de 6 ans, sauf dénonciation selon les conditions fixées.

- d'accepter la mise en place d'un loyer annuel de 2 400,00 € TTC.

- de prévoir une augmentation annuelle indicée sur le SYNTEC

Délibération acceptée à l'unanimité.

-2- **OBJET : REFACTURATION DES CONSOMMATIONS D'EAU DE LA SALLE COMMUNALE AU SIVU « LE POINT DU JOUR »**

Le maire informe l'assemblée :

- considérant que la salle communale est utilisée, à titre gracieux, par le SIVU « Le Point du Jour » de Beuvardes durant l'année scolaire,
- considérant que celle-ci est utilisée principalement pour la restauration scolaire,
- considérant que toutes les consommations d'eau sont prises en charge financièrement par la commune de Beuvardes.

Le maire propose à l'assemblée :

- de refacturer le SIVU « Le point du Jour de Beuvardes » les factures de consommations d'eau VEOLIA,
- de rembourser le SIVU « Le Point du Jour », en fin d'année, toutes les consommations d'eau utilisées par les ALSH et les associations utilisant la salle communale au cours de l'année (*relevé de compteurs avant/après x tarif en vigueur*), à compter de la présente délibération.

Délibération acceptée à l'unanimité.

-3- OBJET : ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE SERVICE

Le maire informe l'assemblée :

- la commune est propriétaire d'un véhicule de service, de type Kangoo; depuis environ 18 ans,
- considérant l'état ainsi que les nombreux travaux effectués sur celui-ci,
- considérant la nécessité de le remplacer, afin de garantir la sécurité des agents techniques.

Le maire propose à l'assemblée :

- d'acquérir un véhicule de service, de type utilitaire, de bonne occasion, dans **une fourchette de prix de 7000,00 € et 10 500,00 €**,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

Délibération acceptée à l'unanimité.

-4- OBJET : DEVENIR DES ACCUEILS DU MERCREDI

Le maire informe l'assemblée :

- suite à la délibération n°1 du 15/11/2023, la commune de Beuvardes a mis en place les accueils du mercredi, à compter du 01/01/2024,
- considérant la présentation des données relatives aux effectifs et aux coûts de ces accueils.

Le maire propose à l'assemblée :

- de maintenir les accueils du mercredi jusqu'à la fin de l'année 2024, avec une nouvelle évaluation en fin d'année pour le renouvellement en 2025.

OU

- de supprimer les accueils du mercredi à compter de la fin de l'année scolaire 2023/2024, et de ce fait de procéder au licenciement du personnel embauché pour ces accueils.

Décision de l'assemblée :

Suppression des accueils du mercredi à compter de la fin de l'année scolaire 2023/2024, et de ce fait, procéder au licenciement du personnel embauché pour ces accueils.

Délibération acceptée à la majorité.

(1 contre, Mme CRAPART / 2 abstentions, Mme COURSOLLE et M. GUIITARD)

-5- QUESTIONS DIVERSES

Élections européennes du 9 juin 2024 :

Prévisions des tours pour la tenue du bureau de vote :

09-06-2024	ABS	8h/10h	10h/12h	12h/14h	14h/16h	16h/18h	Soir
BACHELIN Colette					X		X
CRAPART Patricia		X					
COURSOLLE Véronique			X			X	X
DUBOIS Sylvain	ABS						

DUSSAUSOY Bastien				X			
GENEL Serge			X				
GUÉNARD Nathalie	ABS						
GUITTARD Erik	ABS						
HENAUT Pierre	ABS						
LEDAIN Thomas			X				
LEVASSEUR Jean-Jacques		X				Nicole	X
MARTEL Maryvonne				X	X		X
POTIN Bertrand				X			
RICHARD Catherine		X			X	X	X

Dépouillement :

2 pointeurs (PV) = Claire et Aurélie

2 assesseurs (surveillent les pointeurs)

1 ouvrier d'enveloppe + annonceur de bulletin

1 surveillant d'annonceur

1 Maire (bulletins nuls, blancs, problématiques ...)

Berges du Tabouret :

Des travaux, à la charge de la commune, doivent être réalisés urgemment près du pont de la rue de Tabouret.

Voir après plusieurs sociétés (Eiffage, Gennart, RVM) pour l'obtention de devis.

Entretien des parcelles :

Un arrêté va être mis en place prochainement pour l'entretien des trottoirs et caniveaux par les administrés. En effet, les agents communaux ne peuvent plus assurer l'entretien de ces espaces, qui sont à la charge des administrés comme le prévoit le règlement sanitaire départemental.

Ouverture Compte Épargne Temps :

Un agent a demandé l'ouverture d'un CET pour la capitalisation de ses congés payés. La commune a le devoir de mettre en place les procédures pour la mise en place de celui-ci.

Urbanisme / élevage :

Un administré a posé des poulaillers sur sa propriété et envisage un élevage. Celui-ci n'étant pas en conformité administrative, la mairie a contacté les services d'urbanisme et la chambre de l'agriculture pour l'aider à se mettre aux normes.

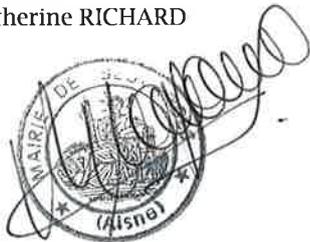
Triathlon de l'Omois :

La 31^{ème} édition du triathlon de l'Omois aura lieu le dimanche 1^{er} septembre 2024, et passera par Beuvardes. Des bénévoles sont recherchés afin d'assurer la sécurité des carrefours (entre 13h50 et 14h50). Réponse attendue avant le 15/08/2024.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

À Beuvardes, le 7 juin 2024

Le maire
Catherine RICHARD



la secrétaire de séance
Patricia CRAPART

